



ADHESION POUR L'ANNEE 2025

au Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Ardennes

À retourner à : Marc CHAMBART, 16 chemin du Gard 08430 Gruyères

Pour être prise en compte, l'adhésion doit être accompagnée du règlement par chèque bancaire d'un montant de 14 €

Seuls les apiculteurs à jour de leur cotisation et de leur déclaration de rucher(s) à l'administration peuvent bénéficier du programme sanitaire d'élevage du GDSA et commander des médicaments de lutte contre la varroose.

Merci de compléter vos coordonnées :

NOM/Prénom :

Adresse :

Code Postal / Ville :

N° d'apiculteur (facultatif) :

N° SIRET (facultatif) :

Adresse courriel :

N° tél :